

Reçu en préfecture le 06/12/2024





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq

M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi

M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol

Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Monany



Reçu en préfecture le 06/12/2024 52LG Publié le ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_002-DE

Délibération n° II du 5 décembre 2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL À AGIR « IN SEINE-SAINT-DENIS » 2025 - RÈGI EMENT CADRE ET RÈGI EMENTS THÉMATIQUES

| DEMIS # 2023 - RECEEMENT CADRE ET RECEEMENTS THEMATIQUES |
|---|
| La commission permanente du conseil départemental, |
| Vu le Code général des collectivités territoriales, |
| Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1 ^{er} juillet 2021 lui donnant délégation, |
| Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 par laquelle la commission permanente est chargée de prendre les dispositions élargissant en termes de conditions et de modalités le périmètre de l'appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis », |
| Sur le rapport du président du conseil départemental, |
| après en avoir délibéré, |



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_002-DE

- APPROUVE le règlement général de l'appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis » 2025, composé de son règlement cadre et de ses cinq règlements thématiques, ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

| Adopté à l'unanimité : 🗸 | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.